

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 19.09.03.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 25.03.05 Bulletin 05/12.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : AUTOBAR FLEXIBLE PACKAGING  
Société anonyme — FR.

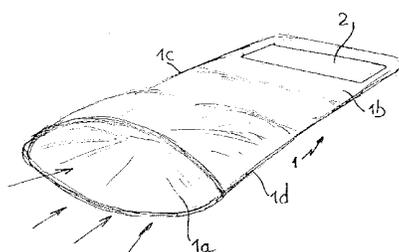
72 Inventeur(s) : ALAUX PATRICK.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET LAURENT ET CHARRAS.

54 ENVELOPPE UTILISEE SUR DES RESEAUX DE TRANSPORT PNEUMATIQUE.

57 L'enveloppe est réalisée à partir d'un film ou d'une gaine de matière plastique conformée pour présenter directement, à l'une au moins de ses extrémités une partie faisant office de soufflet (1a) apte à assurer la propulsion de ladite enveloppe sous l'effet de l'envoi de l'air comprimé du réseau pneumatique.



L'invention se rattache au secteur technique de l'emballage, notamment des enveloppes ou sacs utilisés sur des réseaux de transport pneumatique.

5 On rappelle, d'une manière parfaitement connue pour un homme du métier, que ces réseaux de transport pneumatique sont utilisés pour transférer, d'un point à un autre, des documents ou des échantillons. Généralement, ces documents ou échantillons sont mis dans des emballages de transport adaptés au diamètre du tube du réseau pneumatique pour être  
10 véhiculés par dépression ou soufflerie.

Ce type d'emballage est également parfaitement connu de l'homme du métier. On peut citer, par exemple, à titre indicatif nullement limitatif, l'enseignement de la demande de brevet FR 2.701.697.

15 Pour l'essentiel, cette demande de brevet concerne un sac réalisé en matière plastique soudée dont l'ouverture est obturable après remplissage par un volet rabattable pré-encollé. Une pièce en matière plastique souple est fixée par trois de ses côtés aux bords correspondants du sac, de manière à constituer une poche de propulsion sous l'effet de l'envoi de l'air  
20 comprimé du réseau pneumatique.

Il en résulte que le moyen de propulsion de l'emballage est réalisé par une pièce qui est rapportée, ce qui tend à diminuer les cadences de production et à augmenter les coûts. Par ailleurs, il est nécessaire de  
25 correctement positionner l'emballage dans, par exemple, le tube de réseau pneumatique, afin d'orienter correctement l'ouverture de la poche de propulsion.

L'invention s'est fixée pour but de remédier à ces inconvénients, de manière simple, sûre, efficace et rationnelle.

5 Le problème que se propose de résoudre l'invention est de proposer un emballage, notamment mais non exclusivement, sous forme d'une enveloppe ou équivalent, présentant directement, lors de sa fabrication, des agencements aptes à permettre sa propulsion dans le cas d'un réseau de transport pneumatique, en supprimant la nécessité de rapporter des pièces ou autres, nécessaires à une telle propulsion.

10

Pour résoudre ce problème, il a été conçu et mis au point une enveloppe qui est réalisée à partir d'un film ou d'une gaine de matière plastique conformée pour présenter directement, à l'une au moins de ses extrémités, une partie faisant office de soufflet apte à assurer la propulsion de ladite enveloppe sous l'effet de l'envoi de l'air comprimé du réseau pneumatique.

15

Avantageusement, pour résoudre le problème posé de proposer une enveloppe réversible, permettant ainsi de la positionner dans un sens ou dans l'autre dans la partie correspondante du réseau de transport pneumatique, les parties faisant office de soufflet sont formées à chacune des extrémités de l'enveloppe.

20

Pour résoudre le problème posé d'améliorer la propulsion, la ou les parties faisant office de soufflet sont perforées.

25

Dans une forme de réalisation, l'une des faces de l'enveloppe présente une ouverture d'accès obturable notamment par une bande adhésive.

5            Dans une autre forme de réalisation, l'une des faces de l'enveloppe est équipée, d'une manière rapportée, d'un compartiment étanche.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide des figures des dessins annexés dans lesquels :

10            - la figure 1 est une vue en plan de l'emballage sous forme d'une enveloppe présentant, à chacune de ses extrémités, un soufflet de propulsion obtenu directement lors de sa fabrication ;

- la figure 2 est une vue en coupe longitudinale, à caractère schématique, considérée selon la ligne 2-2 de la figure 1 ;

15            - la figure 3 est une vue en perspective de l'enveloppe lorsque l'un des soufflets est déployé sous l'effet de l'air comprimé du réseau pneumatique, en vue de sa propulsion ;

- la figure 4 est une vue semblable à la figure 1 montrant une variante de réalisation de l'enveloppe, équipée d'un compartiment étanche.

20

L'emballage (1) sous forme d'une enveloppe ou d'un sac, est réalisé à partir d'un film ou d'une gaine en matière plastique.

25            Selon l'invention, la gaine ou le film est conformé pour présenter directement, à l'une au moins de ses extrémités, une partie faisant office de soufflet (1a). Avantageusement, l'enveloppe (1) présente, à chacune de ses extrémités, des agencements faisant office de soufflet (1a) et (1b). Ces

soufflets (1a) et (1b) constituent des moyens de propulsion de l'enveloppe sous l'effet de l'envoi de l'air comprimé du réseau pneumatique.

La largeur de l'enveloppe, considérée entre ses bords latéraux (1c) et (1d), est adaptée à la dimension de l'organe de transport de réseau pneumatique, généralement sous forme d'un tube.

Compte tenu de ces dispositions, il en résulte que, lors de la mise en route de l'installation, et par conséquent de l'envoi de l'air comprimé, le ou les soufflets (1a) ou (1b) se gonflent pour épouser la forme du tube assurant, d'une manière concomitante, la propulsion de l'enveloppe pour la transférer d'un endroit à un autre.

A noter que, pour améliorer l'effet de propulsion le ou les soufflets (1a) et (1b) peuvent présenter des perforations (1f).

Bien évidemment, cette enveloppe (1) présente tout agencement pour permettre l'introduction du produit à transporter : document, échantillon ou autre. Par exemple, dans la forme de réalisation illustrée figure 1, l'une des faces de l'enveloppe présente une fente (1e) constituant une ouverture d'accès à l'intérieur de l'enveloppe. Cette fente (1e) peut être obturée par une bande auto-adhésive (2).

Dans la forme de réalisation illustrée à la figure 4, l'une au moins des faces de l'enveloppe est équipée, d'une manière rapportée, d'un compartiment étanche (3).

Les avantages ressortent bien de la description, en particulier on souligne et on rappelle la réalisation d'un emballage qui présente,

directement lors de sa fabrication, au moins un moyen de propulsion adaptable sur un réseau de transport pneumatique.

## REVENDEICATIONS

- 5 -1- Enveloppe utilisée sur des réseaux de transport pneumatique,  
*caractérisée en ce qu'*elle est réalisée à partir d'un film ou d'une gaine de  
matière plastique conformée pour présenter directement, à l'une au moins  
de ses extrémités une partie faisant office de soufflet (1a) apte à assurer la  
propulsion de ladite enveloppe sous l'effet de l'envoi de l'air comprimé du  
réseau pneumatique.
- 10 -2- Enveloppe selon la revendication 1, caractérisée en ce que la ou les  
parties faisant office de soufflets (1a) et (1b) sont formées à chacune des  
extrémités de ladite enveloppe.
- 15 -3- Enveloppe selon la revendication 1, caractérisée en ce que la ou les  
parties faisant office de soufflets (1a) et (1b) sont perforées.
- 20 -4- Enveloppe selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'une des  
faces de l'enveloppe (1) présente une ouverture d'accès (1e) obturable  
notamment par une bande adhésive (2).
- 5- Enveloppe selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'une des  
faces de l'enveloppe (1) est équipée, d'une manière rapportée, d'un  
compartiment étanche (3).

FIG. 2

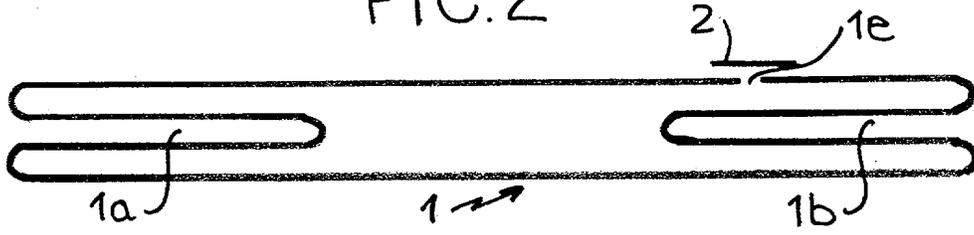


FIG. 1

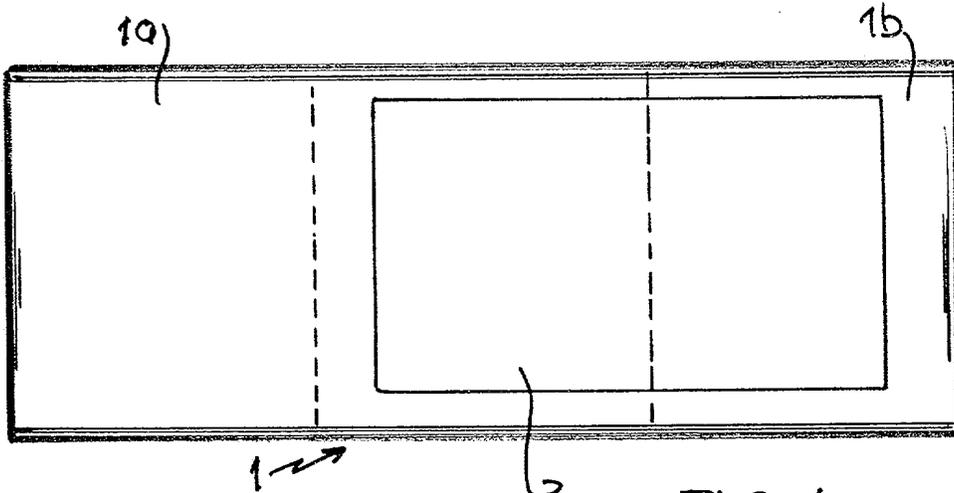
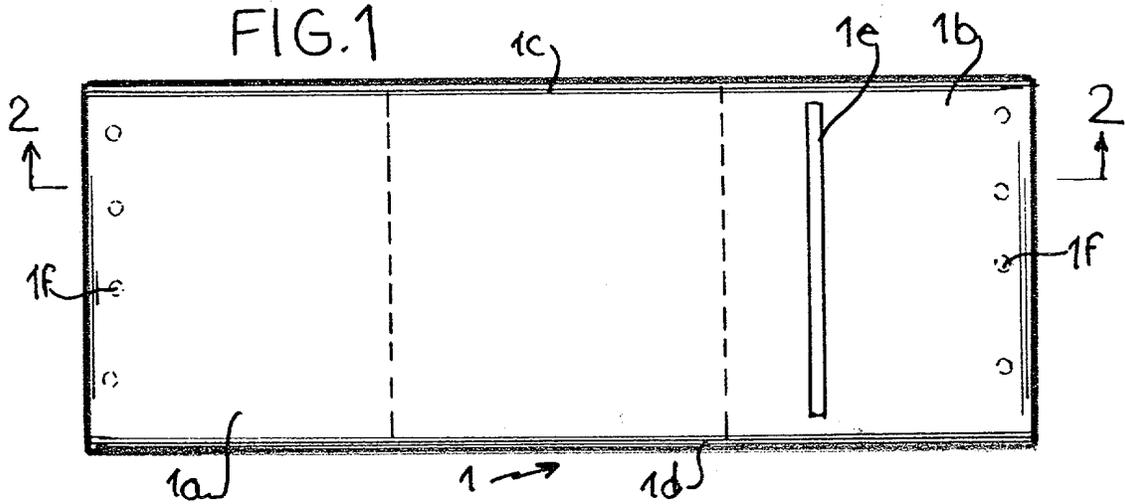


FIG. 4

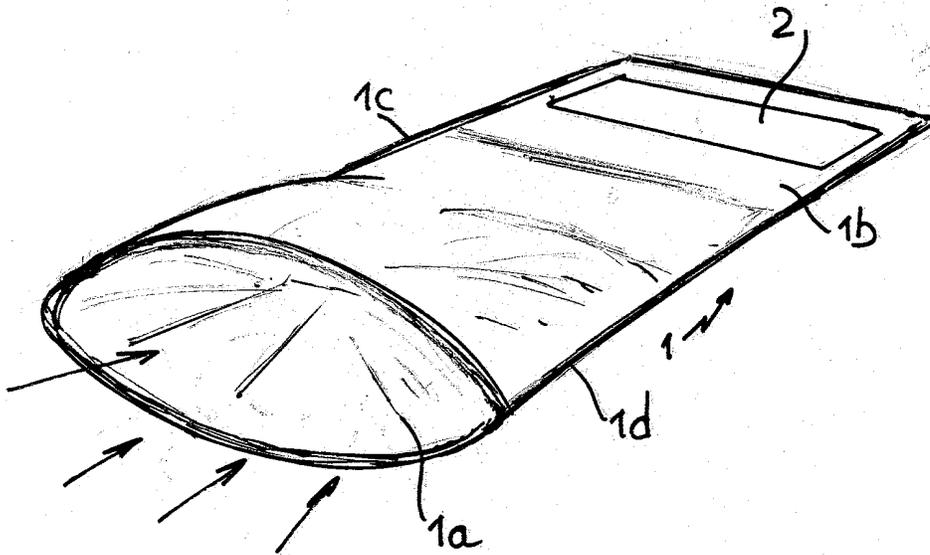


FIG.3

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 1 243 533 A (BOURG C P SA) 25 septembre 2002 (2002-09-25) * alinéas [0006],[0011]; revendications 8-12; figures 2,4 *	1,2	B65G51/06 B65D30/10
X	US 1 066 990 A (W. BRIGGS & R.H. SCOTT) * page 2, ligne 4 - ligne 17; revendication 1; figures 4,5 *	1	
Y	US 3 888 433 A (FISH LEONARD A) 10 juin 1975 (1975-06-10) * colonne 4, ligne 3 - ligne 26 * * colonne 5, ligne 1 - ligne 24; revendications 1,5; figures 5-8 *	1,3-5	
Y	FR 2 749 827 A (BRINK S SA) 19 décembre 1997 (1997-12-19) * page 3, ligne 29 - page 5, ligne 9; revendications 1-4; figures 1,2 *	1,3-5	
Y	EP 0 664 264 A (BRINK S S A) 26 juillet 1995 (1995-07-26) * colonne 2, ligne 47 - ligne 50 * * colonne 4, ligne 20 - ligne 24; revendication 1; figures 1-7 *	1,3-5	
A	US 2003/152298 A1 (LUONI CARLO) 14 août 2003 (2003-08-14) * alinéa [0002]; figures 1-5 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)  B65G B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
6 avril 2004		Janosch, J	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

2000007

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0311162 FA 641536**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 06-04-2004

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1243533	A	25-09-2002	DE 20104886 U1	09-08-2001
			EP 1243533 A2	25-09-2002
			ES 2187396 T1	16-06-2003
-----				
US 1066990	A		AUCUN	
-----				
US 3888433	A	10-06-1975	AUCUN	
-----				
FR 2749827	A	19-12-1997	FR 2749827 A1	19-12-1997
-----				
EP 0664264	A	26-07-1995	FR 2701693 A1	26-08-1994
			DE 69500658 D1	16-10-1997
			DE 69500658 T2	08-01-1998
			EP 0664264 A1	26-07-1995
			ES 2109780 T3	16-01-1998
-----				
US 2003152298	A1	14-08-2003	IT MI20020291 A1	14-08-2003
			CA 2418427 A1	14-08-2003
			EP 1338523 A1	27-08-2003
			JP 2003237797 A	27-08-2003
-----				